

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2002

Secteur de la pêche

Piétrasanta (Verts/ALE). - Monsieur le Président, les dispositions qui seront votées jeudi constitueront le règlement de base de la PCP pour les dix prochaines années et représenteront les aménagements concernant les subventions pour la pêche et la création d'un fonds d'urgence destiné à régler le problème de surcapacité des flottes de l'Union. Il appartient aux États membres de choisir leur modèle d'action pendant cette période.

Je voudrais faire ici un plaidoyer pour la pêche artisanale, celle qui concerne le maximum d'emplois et permet à de nombreuses familles de pêcheurs traditionnels de subsister. Jusqu'à présent, en effet, c'est surtout la pêche industrielle qui a été de plus en plus favorisée, et je remercie le commissaire Fischler pour les propositions qu'il a faites dans sa politique de présentation de politique générale à ce sujet.

Premièrement, quand on utilise les subventions de l'IFOP pour construire des bateaux de plus en plus grands et de plus en plus puissants, les États favorisent une prédation naturellement plus importante et moins sélective au détriment des petits métiers soucieux de conserver un outil performant et maintenu en bon état et notamment présentant de bonnes conditions de sécurité, tout en étant peu agressif pour le milieu marin. Nous souhaitons que des sommes plus importantes soient accordées aux entreprises, notamment s'agissant des fonds structurels. Il faut par ailleurs que ceux-ci servent à un meilleur équipement et non à la destruction de l'outil. Il faudrait également, par exemple, accorder aux petits bateaux de moindre puissance un accès à des zones qui leur seraient réservées pour ce qui est de ses ressources principales. Les États membres pourraient entreprendre une action similaire pour favoriser l'accès aux marchés dans lesquels les petits pêcheurs moins organisés que les gros ont moins d'influence en matière de gestion. D'où l'aide que l'on peut apporter aux pêcheries et aux criées. En ce qui concerne la représentation des pêcheurs dans les comités de conseil pour la Commission, il faut favoriser les petites entreprises. On devrait améliorer les capacités de représentation de ces pêcheurs traditionnels, en particulier au niveau des commissions régionales de pêche, qui sont celles au sein desquelles peuvent s'exprimer les organisations professionnelles, comme le montre l'exemple des prud'hommes en Méditerranée. Ils pourraient ainsi défendre leurs intérêts avec plus de force. Enfin ce sont toujours les grands qui peuvent aller plus loin, soit en Afrique, par exemple au Sénégal où des espèces sont plus exploitées, soit dans d'autres pays, dont les ressources halieutiques sont fondamentales pour l'économie locale. Ils contribuent à l'épuisement des stocks, ce qui est néfaste tant pour les pêcheurs locaux que sur le plan mondial.

Voilà donc des propositions que nous pouvons faire pour favoriser la pêche artisanale.